



Liste des documents justificatifs à fournir pour les demandes d'affectation post-3ème

Cette liste n'est pas exhaustive; d'autres pièces peuvent vous être demandées selon les règles de chaque Académie

		Liste des documents justificatifs à fournir
Situation 1	vœu au collège Mireille CHOISY ou la SAPSBH	.Pas de document à fournir
Situation 2	Vœu dans un établissement scolaire PUBLIC dans tout département français et Un responsable légal possède une adresse dans le département	.Un justificatif de domicile au nom du représentant légal + photocopie de sa pièce d'identité .Une photocopie de la pièce d'identité de l'enfant
Situation 3	Vœu dans un établissement scolaire PUBLIC dans tout département français et L'enfant est hébergé chez une tierce personne	.Un justificatif de domicile au nom de la tierce personne + photocopie de sa pièce d'identité .Une lettre de la tierce personne attestant l'hébergement de l'enfant .Une lettre du responsable légal attestant de l'hébergement de l'enfant chez la tierce personne + photocopie pièce d'identité du responsable légal .Une photocopie de la pièce d'identité de l'enfant
Situation 4	Vœu dans un établissement scolaire PUBLIC dans tout département français et L'enfant est hébergé dans un internat non permanent	Dans ce cas, votre enfant a une adresse d'hébergement pour le week-end : se référer à la situation 2 ou la situation 3
Situation 5	Vœu dans un établissement scolaire PUBLIC dans tout département français et L'enfant hébergé dans un internat permanent	.Une photocopie de la pièce d'identité du responsable légal .Une photocopie de la pièce d'identité de l'enfant .Une lettre du responsable légal attestant avoir fait une demande d'internat permanent
Situation 6	Vœu dans un établissement scolaire PRIVÉ en France ----- Vœu dans un établissement à l'étranger	.Les procédures d'inscriptions se font uniquement entre la famille et l'établissement concerné, aucun document à nous fournir

* Point important sur la situation 3

De plus en plus d'Académie durcissent les conditions d'entrée dans cette situation et vont jusqu'à exiger des actes notariés de délégation d'autorité parentale